

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Moniteur* annonce que les membres de la Conférence de Londres, dans la séance de samedi dernier, se sont préoccupés de prolonger la suspension des hostilités, qui doit expirer le 12 juin.

Les plénipotentiaires ont dû prendre les instructions de leurs gouvernements pour pouvoir, jeudi prochain, adopter à ce sujet une décision que réclame l'humanité.

Nous ne doutons pas non plus que la diplomatie n'ait été très-émue des nouvelles qui arrivent du Jutland et des rigueurs infligées par l'armée prussienne aux malheureux Danois du continent.

Le grand duc d'Oldenbourg a renoncé à ses prétentions au trône du Sleswig-Holstein.

On nous mande de Copenhague qu'il serait question d'obtenir du gouvernement danois l'évacuation de l'île d'Alsén et des autres îles du Sleswig pour compenser l'évacuation du Jutland par les Austro-Prussiens.

On nous assure que le gouvernement danois ne souscrira, à aucun prix, à cette condition.

On nous transmet de Copenhague un autre bruit que nous enregistrons sous toutes réserves comme le précédent.

On parle d'un armistice de trois mois durant lequel le Jutland et le Sleswig, évacués par les troupes allemandes, seraient occupés par les forces d'une des puissances neutres.

Le secret des dernières délibérations de la

conférence de Londres commence à transpirer. C'est bien dans une assemblée de diplomates qu'on peut dire que les murs ont des oreilles. Ils entendent et la presse parle. S'il faut en croire le *Morning-Herald*, les plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse ont demandé « la cession absolue du Holstein, du » Lauenbourg et du Schleswig. » Antérieurement, on avait annoncé que les représentants des cours de Vienne et de Berlin et celui de la Diète germanique réclameraient l'autonomie des duchés sous le sceptre du duc d'Augustenbourg. Il est permis de voir dans les renseignements du *Morning-Herald* la confirmation de ces données. La Prusse aurait renoncé à toute pensée d'annexion au moment même où la cour d'Autriche songeait à contrecarrer les plans probables du roi Guillaume. D'après nos informations particulières, le 18, le cabinet de Vienne cherchait toujours à faire accepter le plan impossible d'une entrée du Danemark avec toutes ses possessions dans la Confédération germanique, afin de prévenir les annexions qu'on rêvait, disait-on, à Berlin. Ce qui n'empêchait pas le gouvernement de l'empereur François-Joseph d'être prêt à accepter, le 19, le projet russe tendant à incorporer le Nord du Schleswig au Danemark, et à conserver au roi Christian le Sud du Schleswig et le Holstein par l'expédient de l'union personnelle.

Le comte de Rechberg se montrait encore disposé, le 20, à respecter l'intégrité du Danemark.

Le même jour, on reçut à Vienne des avis de Londres portant que la reine refusait décidément à ses conseillers le consentement né-

cessaire pour entreprendre une guerre contre l'Allemagne, et qu'en face de l'obstination de la souveraine des trois royaumes, les lords Palmerston et John Russell songeaient enfin à faire des concessions au préjudice du Danemark.

Le lendemain, 21 mai, une dépêche de Berlin arrivait dans la capitale autrichienne. Cette dépêche démentait les bruits d'annexion tant de fois accrédités en Allemagne, et annonçait l'intention de la France de proposer la séparation des duchés d'avec le Danemark, et le partage du Schleswig « sur la base des nationalités. »

Les idées de M. de Rechberg changèrent alors subitement, et il prit la résolution de soutenir la candidature du duc d'Augustenbourg. *(Phare de la Loire).*

Copenhague, 31 mai. — On lit dans le *Fædrelandet* :

Il est très-improbable que le Danemark prolonge la suspension des hostilités si les bases de paix ne sont pas fixées.

Le *Constitutionnel* publie un article de M. Paulin Limayrac, disant que le prince Couza s'est mis en dehors de la lettre de la convention, mais qu'il est facile de comprendre dans quelle nécessité il se trouvait placé.

Il va faire régulariser par les puissances les faits accomplis.

C'est surtout dans l'Orient si ébranlé, ajoute le *Constitutionnel*, que l'on est autorisé à compter sur la sagesse de toutes les puissances, afin d'épuiser tous les moyens de conciliation, et de ne pas allumer légèrement un

incendie que l'on aurait tant de peine à éteindre.

À la chambre des députés de Turin, M. Minghetti annonce que 200 millions de l'emprunt ont été émis à des conditions qui, il l'espère, seront trouvées avantageuses.

On lit dans le *Moniteur de l'Algérie* :

Les dernières dépêches, venues d'Oran, annoncent que Si Lazereg, le chef du mouvement chez les Flittas, s'est rendu successivement chez les Beni-Massen, les Keraïch, les Hallouya et les Matmata, du cercle d'Ammi-Moussa.

Obéissant à ses conseils, les Matmata ont voulu assassiner leur caïd qui a pu gagner seul Ammi-Moussa, mais son kalifa et ses mokhazenis ont été tués.

Le 21 mai, Si Lazereg était à Sidi-Marouf, entre les Hallouya et les Keraïch; de ce point, il s'est porté sur le caravansérail de Rahsuia où huit cavaliers de la remonte et une vingtaine d'indigènes se sont héroïquement défendus.

Ce n'est qu'en incendiant une meule de foin près du caravansérail, et dont la fumée a aveuglé et étouffé les défenseurs, que l'ennemi a pu triompher de la résistance.

Les insurgés ont perdu dans l'attaque du caravansérail 45 hommes et ont eu environ 65 blessés.

Des troupes venues de France débarquent aujourd'hui à Mostaganem, où va s'organiser une colonne destinée à opérer chez les Flittas.

Les avis d'Algérie portent que divers petits engagements ont eu lieu. Le général Deligny a refoulé dans le Sud-Est les tribus insurgées.

FEUILLETON.

OTTO GARTNER

(Suite.)

Lorsque celui-ci eut réussi effectivement à me tirer de ma léthargie, à force de me secouer le bras, je me levai en trébuchant et pris la route du bureau. Ma démarche ressemblait à celle d'un homme ivre; je pouvais à peine recueillir mes idées: certes, je n'avais guère la mine d'un homme qui marche à un triomphe. Cependant le grand air me ranima un peu. Lorsque j'arrivai au bureau, tous les employés, contre l'ordinaire, étaient déjà à leurs places. Je vis bien à l'air narquois de ces messieurs et à la gaieté provocante de M. Gustave qu'on se faisait une fête de mon humiliation présumée. Je n'y pris pas garde en apparence, et me hâtai d'écrire au bas des pages du carnet jaune les totaux définitifs; puis j'allai porter le livre au caissier. J'avais cru que je serais obligé d'effacer les chiffres qui m'avaient servi de vérification, deux jours avant, mais cette peine me fut épargnée, ils avaient été effacés, selon toute probabilité par la main qui les avait écrits.

A peine étais-je de retour à ma place, que MM. Gustave Moraud et Cordier quittaient la leur pour entourer le caissier. Celui-ci prit un autre livre, celui sans doute où se trouvaient les comptes de fin de mois et vérifia rapidement. Pour un instant l'envie de dormir m'avait quitté; j'étais tout yeux et tout oreilles; je fixais le groupe formé par les employés, j'entendais quelques unes de leurs exclamations, bien qu'ils les fissent à voix basse.

— Encore exact! disait M. Gustave.

— Ma foi oui, encore, répondait le caissier.

— Eh bien, c'est bon pour le commencement, mais nous allons voir le milieu et la fin. Colombet! Colombet! il doit y avoir une erreur ici: voyez sur votre livre, il y a 733,491,16, et sur le carnet jaune 135,491,16.

— Mais non, monsieur Gustave, vous vous trompez, il y a dans les deux endroits 733,491,16.

— Comment! ce chiffre-là n'est pas un 1?

— Non, c'est un 7; voyez le report à la page suivante, il y a bien 733,491,16.

— Alors notre Allemand ne sait pas faire les chiffres; ce 7 là ressemble terriblement à un 1.

— Hé! hé! peut-être ne sait-il pas faire les chiffres, mais je commence à croire qu'il sait faire les

additions.

La vérification continua encore pendant un quart-d'heure. M. Gustave était devenu silencieux et affectait un air distrait. Tout-à-coup, une idée sembla lui passer par la tête.

— Dites donc, Colombet, vous n'avez pas besoin de moi ici? j'ai promis à Jules Miron de monter son nouveau cheval alezan, j'y cours.

— Allez donc, monsieur Gustave, et bien du plaisir!

— Merci, dit le jeune écuyer; puis il tourna les talons, prit son chapeau et gagna la porte en sifflant une fanfare.

— Il siffle un air de chasse, observa le caissier, il ferait mieux de battre la retraite sur son chapeau.

— C'est égal, répondit l'autre scribe, je ne suis pas fâché tout de même que ce chien de travail soit fait; j'en avais la chair de poule, lorsque je pensais qu'il allait me retomber sur le dos.

— Bah! vous avez le dos bon, mon cher Cordier, et puis, voilà vingt ans que vous faites des additions, il n'y avait pas ici de quoi effrayer un homme comme vous.

— Oui dà! vous en parlez à votre aise; n'ai-je pas

en outre mon travail et une partie de celui de cet écervelé à faire?

— Une partie de son travail? elle est belle cette partie! Noblot fait les trois quarts et demi, et vous parlez du reste! vous voyez double, mon cher.

— Ah! Noblot! Noblot! mettons qu'il fait tout, je veux bien, et il ne voit pas double, lui; pour ça c'est sûr, ha! ha! ha!

Satisfait apparemment de cette fine plaisanterie, M. Cordier retourna à sa place, laissant le caissier terminer seul la vérification.

Quelques instants après, celui-ci vint à moi, le carnet jaune à la main.

— Monsieur Gartner, me dit-il, vos additions sont bonnes, excepté les cinq ou six dernières qui fourmillent de fautes, et de fautes si grossières, n'y comprends rien.

— Cela est cependant assez dormant à moitié.

— Hier, il est permis de se tromper à la fin

— Bien, vous pareil travail; néanmoins je vous prie de reprendre le carnet et de rectifier ces erreurs.

— Je vous demande pardon, monsieur, je suis accablé de fatigue et hors d'état de travailler aujourd'hui, veuillez attendre à demain.

Les colonels Lapasset et Rose attaqueront l'ennemi à Ammy-Moussa.

La tranquillité continue dans la province de Constantine.

Le *Moniteur* publie le résumé suivant des opérations militaires au Mexique pendant le mois d'avril :

Le colonel Dupin, arrivé à Tampico le 4 avril avec son intrépide détachement de volontaires, dont l'effectif total s'élève à 572 hommes dont 170 de cavalerie, a fait une expédition sur la rive droite du Panico, dans l'Etat de Vera-Cruz, afin de dégager le commandant Llorente, qui, depuis plusieurs jours, soutenait dans Temapache, avec 300 Indiens, un siège rigoureux contre 1,200 hommes environ.

Le colonel Dupin, parti le 11 de Tampico avec 350 hommes, a rencontré l'ennemi le 18 au matin à San Antonio, à quatorze lieues de Tuxpan. Après un combat de plus de trois heures, les troupes françaises ont pénétré à San Antonio, sabré et dispersé les bandes ennemies, en s'emparant de toute leur artillerie, de leurs munitions et de leurs bagages.

Cette action d'éclat a produit une grande impression dans tous les pays.

La résistance va se décomposant chaque jour; les débris de l'armée juariste de plus en plus disséminés n'engagent plus de lutte sérieuse. Les éléments dont ils étaient formés d'abord appartenaient à des fractions de différentes armes, le plus souvent avec du canon; aujourd'hui nos troupes n'ont déjà plus affaire, le plus souvent, qu'à des bandes sans organisation, sans discipline, presque sans chefs, à des sortes de coupeurs de bourses que la présence du moindre détachement met en fuite.

Le 11 avril, le commandant Roussel de Coucy, à la tête de 150 hommes du 1^{er} bataillon de chasseurs à pied et de quelques cavaliers mexicains, rencontre près de Coscollan la bande Landoval, forte de 500 cavaliers et de 100 fantassins; il fait sonner la charge, mais l'ennemi stupéfait n'ose l'attendre, et s'enfuit aux premiers coups de fusil, laissant sur le terrain 15 hommes tués ou blessés. Les populations enthousiastes accueillirent nos soldats aux cris de : Vive la France ! vive l'intervention !

Le 12 avril, le commandant Gautrelet, du 2^e de zouaves, apprend que 150 guerilleros sont à Trujillo, à huit lieues de Fresnillo, centre de son commandement. Il part avec 15 chasseurs d'Afrique, quelques cavaliers alliés et 100 zouaves portés sur des voitures, et au petit jour il surprend l'ennemi, qui laisse entre nos mains 30 hommes tués, 70 chevaux, des armes et des munitions.

A San Luis de Potosi, le lieutenant colonel mexicain Oria attaque 200 cavaliers et 300 fantassins juaristes, les met en fuite et s'empare de Valle del Muiz.

Le *Moniteur* publie la statistique suivante concernant les travaux que le Corps-Législatif a accomplis pendant la session qui vient de finir :

La session législative de 1864 a duré près de sept mois; ouverte le 5 novembre 1863, elle a été prolongée successivement jusqu'au 28 mai. C'est la plus longue session qui ait eu lieu depuis 1852.

Pendant cet espace de temps, le Corps-Législatif a eu à examiner 204 projets de lois, dont 197 ont été adoptés et 7 ont été reportés à la session prochaine.

Les plus importants des projets de lois votés sont ceux relatifs :

- A un emprunt de 300 millions;
- Au régime des sucres;
- A l'établissement thermal de Vichy;
- A la réhabilitation des notaires, greffiers et officiers ministériels;
- A la caisse des retraites pour la vieillesse;
- Aux coalitions;
- A un appel de 100,000 hommes sur la classe de 1864;
- A l'avancement dans l'armée navale;
- Aux conseils des prud'hommes;
- Aux logements insalubres;
- Au reboisement des montagnes et au gazonnement;

A la fabrication de nouvelles pièces d'argent,

A la dispense à accorder aux frères des renégés et engagés volontaires;

Aux ouvriers des professions maritimes;

Au règlement définitif du budget de 1861;

Aux budgets ordinaire et extraordinaire de 1865;

Aux suppléments de crédits de 1865;

Aux suppléments de crédits de 1864.

Les sept projets reportés à la session prochaine concernent :

L'enseignement secondaire spécial;

L'établissement des forges, fourneaux et usines;

Les associations syndicales;

Les conseils de préfecture;

Une convention entre l'Etat et la Compagnie du chemin de fer du nord;

Le règlement du budget de 1862;

L'enregistrement.

27 projets de loi d'intérêt général ont été soumis à la formalité du comité secret; 14 comités ont été consacrés à cette discussion.

Sauf quelques exceptions relatives aux projets de lois concernant les finances, chaque projet a été soumis à une commission spéciale.

Le nombre des commissions nommées en 1864 s'élève en tout à 199. Ces commissions ont eu de nombreuses réunions. La commission des sucres en a eu 26; la commission des coalitions, 20; la commission du budget, 49.

Les députés ont largement exercé leur droit d'initiative en présentant 451 fois des amendements, soit individuellement, soit collectivement.

Les séances publiques ont été au nombre de 93; elles ont été consacrées à la présentation, à l'examen et au vote des lois, ainsi qu'à la discussion et au vote de l'Adresse et à la vérification des pouvoirs.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* du 31 mai :

Une dépêche officielle de Rome annonce que le pape a repris hier ses réceptions. La santé du pontife est entièrement rétablie.

— Le conseil d'Etat vient, dit-on, d'être saisi d'un projet de loi sur la mise en liberté provisoire. Il s'agirait d'étendre à tous les prévenus, en matière criminelle aussi bien qu'en matière correctionnelle, le bénéfice de la mise en liberté sous caution, à charge par le prévenu de se représenter à tous les actes de procédure et pour l'exécution du jugement. La mise en liberté provisoire pourrait être demandée en tout état de cause. Le cautionnement, quand il serait exigé, devrait être fourni en espèces, soit par l'inculpé, soit par un tiers.

— Il est question de transporter dans la salle du conseil, à l'hôtel des Invalides, les armes et insignes de Napoléon 1^{er}, qui, depuis plusieurs années, se trouvent déposés dans une des chapelles de la crypte souterraine, près du tombeau du grand capitaine.

Ce changement de local a été commandé d'abord par l'inconvénient qu'offrait la chapelle de la crypte de ne pas permettre aux nombreux visiteurs d'apercevoir les armes de l'Empereur, et puis par l'humidité des lieux qui aurait eu pour résultat, dans un temps donné, d'amener la détérioration de ces reliques nationales.

Les armes, insignes ou objets divers précieusement conservés à l'hôtel des Invalides, et dont Napoléon s'est servi, se composent de l'épée que l'Empereur portait à la bataille d'Austerlitz; du petit chapeau qu'il avait à la bataille d'Eylau; du grand collier de l'ordre de la Légion-d'Honneur; du grand cordon et de la plaque de grand-officier.

Tous ces objets, avant d'arriver à l'hôtel des Invalides, ont passé par bien des mains, et il serait curieux de tracer en quelques mots l'histoire de leur pérégrination. Nous nous bornerons, pour aujourd'hui, à rapporter ce qui concerne le petit chapeau, devenu légendaire.

Le fameux peintre d'histoire, Gros, avait été chargé par Napoléon de faire un tableau représentant la bataille d'Eylau, et lui fit envoyer le chapeau qu'il portait ce jour-là. Gros ne le rendit jamais, et après sa mort, il fut vendu aux enchères publiques et acheté par le doc-

teur Delacroix pour la somme de 2,047 fr. A l'époque du retour en France des cendres de Napoléon, M. Delacroix offrit ce chapeau au gouvernement de Louis-Philippe. L'offre fut acceptée, et après la cérémonie de la translation des cendres il fut déposé à l'hôtel des Invalides.

Chronique Locale.

COURSES DE SAUMUR.

PROGRAMME DE 1864.

Deux jours, 4 et 6 septembre.

PREMIER JOUR, DIMANCHE 4 SEPTEMBRE.

1^o Prix du Conseil général de Maine-et-Loire, 1,200 fr.,

Pour chevaux entiers et juments, de 5 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire et ayant conservé, jusqu'à l'instant de la course, leur qualification de chevaux de l'Ouest. — Poids du règlement de l'Ouest. — Entrée : 20 fr. pour le deuxième arrivant. — Distance : 4,000 mètres en une épreuve.

2^o Un objet d'art donné par S. Exc. le ministre de la Guerre,

Pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, montés sur des chevaux de carrière.

3^o Un objet d'art donné par S. Exc. le ministre de la Guerre,

Pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, montés sur leurs chevaux d'armes.

4^o Un objet d'art donné par la ville de Saumur,

Pour MM. les Sous-Maîtres de manège, montés sur des chevaux de carrière.

5^o Steeple-chase militaire. — Un objet d'art d'une valeur de 1,200 fr. et 500 fr. en espèces, donnés par l'Administration des Haras. — Course militaire,

Pour MM. les Officiers en garnison à Saumur, Angers, Tours, Vendôme, Poitiers, Nantes. — Distance : 1,500 mètres, avec huit obstacles à franchir. — Poids à volonté. — Ne pourront courir que les chevaux d'armes, nés et élevés en France, inscrits sur les contrôles, et n'étant pas de pur sang. — Un officier pourra être autorisé par l'autorité militaire à monter pour cette course le cheval d'un de ses camarades. — Quand, par exception, un cheval n'est pas monté par son propriétaire, le nom de celui-ci et le nom de l'officier qui se propose de courir doivent toujours être mentionnés dans l'engagement. — Les engagements seront reçus jusqu'à l'avant-veille de la course, avant 4 heures du soir, et se feront par lettres cachetées et affranchies, adressées à M. Vallon, directeur du Haras de l'Ecole de cavalerie de Saumur. — La tenue de course sera de rigueur.

— Ceci n'est pas régulier, monsieur Gartner, cependant, pour une fois, je veux bien consentir à ce que vous demandez. Mais alors, si vous ne travaillez pas, que prétendez-vous faire ?

— Je désire m'en aller prendre un peu de repos chez moi.

— Oh ! pour cela, impossible, de toute impossibilité; je suis responsable vis-à-vis du patron, vous comprenez...

— Non, je ne comprends pas; puisque M. Gustave Moraud quitte le bureau pour essayer un cheval, il me semble que je pourrais bien le quitter aussi, moi, pour me reposer.

— Encore une fois, je ne puis vous y autoriser, monsieur Gartner; si vous quittez le bureau, je serai obligé d'en faire mon rapport à M. Duclos.

— Eh bien ! soit, je resterai ici, mais je ne travaillerai pas.

— A votre gré; toutefois, si on me demande ce que vous avez fait, je répondrai que vous avez refusé de travailler.

Ce disant, M. Colombet me laissa libre de réfléchir au parti que je devais prendre; mais je n'hésitai pas une minute: posant mes bras croisés sur mon pupitre, j'y appuyai la tête et je m'endormis profondément.

dément.

Je n'aurais pu dire depuis combien de temps j'étais dans cette posture inconfortable, et qui me paraissait pourtant la plus délicieuse du monde, lorsque je me sentis vivement tiré par le pan de mon habit; je relevai la tête en me frottant les yeux, puis je cherchai à recueillir mes esprits et à me rendre compte du lieu où je pouvais être; enfin, je vis à côté de moi M. Cordier qui me secouait, et devant moi M. Duclos, l'œil sévère et l'air étonné.

— Suivez-moi dans ma chambre, monsieur Gartner, me dit-il.

Je le suivis en m'affermissant de mon mieux sur mes jambes. J'éprouvais une grande appréhension de ce qui allait arriver, mais dans tous les cas, j'étais bien résolu à me taire sur le traitement qu'on m'avait fait subir depuis six jours. Instruit par une précédente expérience, j'aimais mieux passer pour un paresseux aux yeux de M. Duclos que d'accuser une seconde fois les employés.

M. Duclos n'avait plus la goutte; au lieu de s'asseoir, il s'appuya le dos contre la cheminée et me fit signe de rester debout en face de lui.

— Voyons, monsieur Gartner, me dit-il, nous sommes seuls, vous plairait-il de m'expliquer pour-

quoi je vous ai trouvé dormant sur votre pupitre comme un buveur sur une table de cabaret ?

— Mon Dieu ! monsieur, tout simplement parce que j'éprouve depuis ce matin une envie de dormir irrésistible.

— En vérité ! c'est très-simple, en effet; mais, cet étrange besoin de sommeil, d'où vient-il ?

— De ce que j'ai très-peu dormi depuis plusieurs nuits.

— Encore fort naturel; mais alors, qu'avez-vous fait pendant ces nuits ?

— Monsieur, permettez-moi de ne pas m'expliquer là dessus.

— Ah ! ah ! nous sommes à la fin des réponses. Jeune homme, vous commencez bien promptement un triste métier; vous êtes arrivé ici depuis une semaine, et vous avez déjà passé vos nuits de telle sorte que vous ne pouvez ni vous tenir éveillé durant le jour, ni me rendre compte de l'emploi de votre temps. Je n'ai pas, il est vrai, rigoureusement parlé, le droit de vous suivre hors du seuil de ma maison; je m'abstiendrai donc de vous interroger davantage; mais je vous en avais prévenu, je désire que mes employés tiennent une conduite régulière et avouable : la vôtre me donne de légitimes soup-

çons, et, si je n'étais retenu par la crainte de faire de la peine à M. Renou, qui vous a chaudement recommandé, je vous prierais de chercher emploi ailleurs.

Ici, M. Duclos fit une pause et me considéra attentivement; j'avais les yeux baissés, le rouge me montait au visage, je mourais d'envie de me dissulper; cependant je me déterminai à me le faire qu'à toute extrémité, uniquement pour éviter un renvoi.

— En effet, continua mon supérieur, vous avez la figure tirée, les traits abattus, vous avez sensiblement maigri depuis huit jours. Vraiment je ne sais ce que je dois faire. M. Renou m'a dit tout le bien imaginable de votre mère, et je me fais un scrupule de vous laisser suivre la voie détestable où vous me paraissez être entré. Le moins que je puisse faire, c'est d'écrire à votre mère.

— Ne le faites pas, monsieur ! m'écriai-je, je vous jure que je n'ai rien fait de répréhensible.

— S'il en est ainsi, pourquoi craignez-vous de me répondre nettement ?

— Je répondrai si vous l'exigez absolument, et vous verrez que je ne suis pas coupable; mais, monsieur, je vous en conjure, n'écrivez pas à ma mère.

6° Steeple-chase (gentlemen-riders). — 2,000 fr. donnés par la Société des courses et MM. les Officiers de l'École impériale de cavalerie,

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tous pays. — Entrée : 100 fr., moitié forfait. — Le forfait devra être déclaré avant le 29 août, 7 heures du soir. — La moitié des entrées au second. — Poids : 75 kilog. — Tout cheval ayant gagné, en un ou plusieurs steeple-chase ou courses de haies, une somme de 5,000 fr. portera 3 kilog.; de 6,000 fr. et au-dessus, 5 kilog. Si ces sommes ont été gagnées en Angleterre, la surcharge sera double. Tout cheval né en France jouira d'une modération de poids de 3 kilog., de 5 kilog. s'il est né et élevé dans l'Ouest. Tout officier de l'armée française aura une modération de poids de 3 kilog. et de 5 kilog. s'il n'a jamais gagné un steeple-chase de 1,000 fr. Tout vainqueur de 5,000 fr. n'aura droit à aucune modération de poids. — Distance 4,500 mètres environ, 20 obstacles à franchir. — Cinq engagements ou pas de course, à moins que les commissaires n'en décident autrement. — Les engagements pour cette course seront reçus, par lettres affranchies, chez M. Vallon, directeur du Haras de l'École de cavalerie de Saumur, jusqu'au 1^{er} août 1864, 7 heures du soir.

LUNDI 5 SEPTEMBRE.

CARROUSEL

De l'École Impériale de Cavalerie.

DEUXIÈME JOUR, MARDI 6 SEPTEMBRE.

1° Prix de l'arrondissement de l'Ouest accordé par l'Etat : 2,000 fr.,

Pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus. — Distance : 2,500 mètres. — Poids pour l'âge et la position (Arrêté du 8 novembre 1850). — Entrée : 20 fr.

2° Un objet d'art donné par la ville de Saumur.

Pour MM. les Sous-Officiers, élèves-instructeurs, montant leurs chevaux d'armes.

3° Prix de Circonscription : 800 fr. donnés par la Société des Courses.

Pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, appartenant à l'arrondissement de l'Ouest. — Poids pour l'âge et la position (Conditions de l'arrêté du 8 novembre 1850). — Entrée : 20 fr. — Distance : 2,000 mètres en une épreuve.

4° Un objet d'art donné par la ville de Saumur.

Pour MM. les Sous-Officiers titulaires de l'École impériale de cavalerie, montant leurs chevaux d'armes.

5° Prix du Chemin de fer. — Steeple-chase (gentlemen-riders). — 1,000 fr., dont 500 fr.

donnés par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. donnés par la Société des Courses,

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tous pays. — Poids commun : 67 kilog 1/2. — Entrée : 40 fr. pour le deuxième arrivant. — Les chevaux nés en Angleterre porteront 2 kilog. de surcharge. — Le vainqueur d'une course de haie ou d'un steeple-chase de 1,000 fr. portera 2 kilog. de surcharge; de 2,000 fr., 3 kilog.; de 4,000 fr., 4 kilog.; — Le vainqueur de deux ou plusieurs de ces prix, 5 kilog. — Les chevaux nés et élevés dans l'Ouest porteront 5 kilog. de moins. — Distance : 4,100 mètres environ et 15 obstacles à franchir. — Cinq engagements ou pas de course, à moins que les commissaires n'en décident autrement. — Les engagements pour cette course seront reçus, par lettres affranchies, chez M. Vallon, directeur du Haras de l'École de cavalerie de Saumur, jusqu'au 1^{er} août, sept heures du soir.

6° Steeple-chase (2^e catégorie). — 3,000 fr. offerts par l'Administration des Haras, et divisés en deux prix de 2,000 fr. et les entrées au premier, 1,000 fr. au second,

Pour chevaux hongres et juments de demi-sang, nés et élevés en France, âgés de 4 à 8 ans inclusivement. — Entrée : 100 fr., moitié forfait. — Le forfait devra être déclaré le 29 août, avant 7 heures du soir. — Poids commun : 4 ans, 75 kilog.; — 5 ans et au-dessus, 76 kilog. — Distance : 4,000 mètres environ et 20 obstacles à franchir. — Le cheval ayant gagné 20,000 fr. est exclu; le gagnant de 15,000 fr. porte 6 kilog. de surcharge; de 7,000 fr., 4 kilog.; de 3,000, 2 kilog. — Cette course sera réglée, pour les conditions, par l'arrêté ministériel du 2 septembre 1862. — Les engagements seront reçus jusqu'au 1^{er} août 1864, avant 4 heures du soir, par lettres affranchies et adressées à M. Vallon, directeur du Haras de l'École de cavalerie de Saumur.

7° Prix de consolation : Objet d'art. — Steeple-chase (gentlemen-riders). — Handicap.

Pour tous chevaux, autres que ceux de pur sang, ayant couru aux courses de Saumur et n'ayant pas gagné sur cet hippodrome en 1864. — Distance : 2,000 mètres environ et 10 obstacles environ. — Entrée : 20 fr. au second, s'il y a moins de 8 chevaux; s'il y en a plus, moitié seulement au deuxième arrivant. — Les poids seront affichés au pesage immédiatement après l'arrivée du prix de 5,000 fr. — La tenue de course sera de rigueur.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les engagements devront être faits par écrit et adressés franco à M. Vallon, directeur du Haras de l'École impériale de cavalerie, le 2 septembre, avant-veille des courses, à 4 heures du soir, pour tous les prix, excepté toute-

j'avais souvenir de ce qui venait de se passer; les paroles de M. Duclos résonnaient à mon oreille, mais comme un écho lointain, je n'en saisissais pas bien le sens; elles m'affectaient d'une manière pénible, mais confuse.

Le lendemain, je m'éveillai à temps pour arriver aux bureaux peu après leur ouverture. Le caissier me remit le carnet jaune, et, lorsque j'eus rectifié les dernières additions, me donna quelque autre travail dont je m'acquittai aisément.

M. Gustave Moraud fit apparition vers midi; sa loquacité habituelle me parut tempérée sensiblement par l'échec de la veille; au moins me fit-il la grâce de ne pas s'occuper de moi.

(La suite au prochain numéro.)

La musique de l'École de cavalerie jouera ce soir, dans la carrière du Carrousel, les morceaux suivants :

- 1° Grande Marche,
- 2° Ninette (polka),
- 3° Haydée,
- 4° Ouverture de Sémiramide,
- 5° Galathée,
- 6° Le Couronnement (valse).

fois pour ceux relativement auxquels l'époque des engagements est spécifiée au programme.

Tout engagement qui ne contiendrait pas le montant de l'entrée ou du forfait pourra être considéré comme nul.

Sera passible d'une amende de 20 fr., tout propriétaire qui n'aura pas désigné les couleurs de son jockey.

Les propriétaires de chevaux engagés sont priés de faire connaître leurs adresses dans les lettres d'engagements.

Ne sont admis à monter dans les courses de gentlemen que les membres du Jockey-Club, de l'Ancien-Cercle, du Cercle Agricole, du Cercle Impérial, du Cercle de la rue Royale, du Cercle de l'Union, du Cercle de Saumur, les Officiers de l'armée française en activité de service, les Officiers des Haras impériaux ou les personnes admises par le comité des courses, sur la présentation de deux membres des cercles ci-dessus désignés ou de deux officiers de l'armée française ou des Haras impériaux.

Saumur, le 16 avril 1864.

LES COMMISSAIRES SPÉCIAUX,

LÉON MAYAUD, VALLON, V^e E. de BARACÉ, C^h L'HOTTE.

Approuvé :

L'aide-de-camp, premier écuyer de l'Empereur, directeur général des Haras, G^l FLEURY.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DES COURSES.

- M. le Préfet de Maine-et-Loire,
M. le général CRESPIN, commandant l'École de cavalerie,
M. le vicomte O'NEILL DE TYRONE, sous-préfet de Saumur, présidents honoraires.
MM. DU BAUT, maire du Coudray-Macouard, président,
TOUCHERON, secrétaire de la mairie de Saumur, secrétaire-trésorier.
DEMARÉST, maire de Baigneux.
Le marquis de MAILLÉ.
Gustave DE FOS.
LÉON MAYAUD.
Charles TROUILLARD.
LE BRECC fils.
L'HOTTE, chef d'escadrons, écuyer en chef de l'École de cavalerie.
VALLON, vétérinaire-principal.
DE BONNE, capitaine.
DE KERMARTIN, lieutenant au 5^e chasseurs.
DE FISSARD, sous-lieutenant au 7^e cuirassiers.
COLLIGNON, sous-lieutenant au 5^e lanciers.

Se basant sur l'état d'abandon dans lequel seraient laissées les anciennes minutes de notaires, sur la difficulté de les consulter, et sur la nécessité de les soustraire à la destruction, M. Baroche, ministre de la justice, après avis de la commission des archives départementales, du comité historique du département de l'instruction publique, et d'un grand nombre de conseils généraux, vient d'adresser aux procureurs généraux une circulaire tendant à faire procéder, par les soins de leurs substitués, et dans chacun des arrondissements de leur ressort, à une enquête générale dans laquelle devront être consultés les chambres des notaires et qui aura pour objet de constater dans chaque localité :

1° La nature et l'importance des anciennes minutes existant, soit dans les greffes, soit dans les études des notaires, soit dans les dépôts dont parle l'article 60 de la loi du 20 ventôse an XI, sous le nom de chambre de contrats, bureaux de tabellionages ou autres ;

2° L'état de conservation ou de détérioration dans lequel se trouvent ces documents ;

3° Les avantages ou les inconvénients qui semblent devoir résulter, au point de vue de tous les intérêts, de la translation de ces mêmes documents aux archives départementales ;

4° Les dispositions des greffiers et des notaires à accueillir ou à repousser cette mesure, avec ou sans la réserve des expéditions ;

5° Les moyens pratiques qui pourraient être indiqués pour organiser l'exercice de ce droit d'expédition, après la translation des actes à la préfecture de chaque département.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

De nouvelles adresses jutlandaises, demandant avec instance que la suspension d'armes ne soit pas prolongée, sont arrivées à Copenhague.

On nous écrit, en effet, de Randers et de Horsens que les populations en sont arrivées à préférer l'état de guerre à la trêve actuelle.

Le memorandum danois dont nous avons parlé, et qui a pour objet de démentir les récentes assertions du *Moniteur prussien*, sera publié aussitôt qu'il aura été soumis à la Conférence.

Southampton, 31 mai. — Le Maroc a donné satisfaction à la France; le gouverneur de Tétouan est rappelé.

Londres, 31 mai. — Dans la Chambre des communes, M. Cobden propose d'appliquer en Chine la politique de non-intervention.

Lord Palmerston et M. Layard répondent. M. Cobden retire sa motion.

Kiel, 31 mai. — Le duc d'Augustembourg est parti pour Berlin.

Malte, 31 mai. — L'explosion d'un magasin à poudre à Tripoli a causé la mort de quarante personnes.

Madrid, 31 mai. — Le gouvernement a reçu la nouvelle que le Pérou est disposé à satisfaire aux demandes de l'Espagne.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 mai 1864.

NAISSANCES. — 2, Léon Richou, rue du Petit-Pré; — 4, Marie Chevet, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 6, Camille-Eugène Goujon, quai de Limoges; — Ernestine-Caroline Fauchoux, rue du Petit-Mail; — 9, Louis-Victor Boisseau, rue de la Petite-Douve; 11, Eugène-Gabriel Boret, quai de Limoges; — Jules Chenuau, rue Duncan; — 12, Albert-Louis Bedat, quai Saint-Nicolas; — 13, Augustine Gabiller, rue de Fenet; — 14, Louis-Edmond Gaultier, au moulin de la Chartre; — Louise-Françoise-Joséphine Mariet, rue Saint-Nicolas.

MARIAGES. — Néant.

DÉCÈS. — 2, Marie Dézé, chapeletière, 58 ans, épouse de Julien Blandin, rue Notre-Dame; — 5, François-Etienne Delaunay, marchand revendeur, 45 ans, à la Providence; — 6, Elisabeth-Aimée-Joséphine Guignon, couturière, 52 ans, épouse de Jean Baronne, à l'Hôpital; — 7, Marie-Foyer, sans profession, 90 ans, veuve de Pierre-René Blandin, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 9, Jean Giraud, carrier, 67 ans, à l'Hôpital; — Boisseau, mort-né, rue de la Petite-Douve; — 10, Marguerite Lorideau, sans profession, 75 ans, veuve Charles Boureau, route de Varrains; — Barthélemy-Frédéric Rossignol-Duparc, propriétaire, 81 ans, rue d'Orléans; — Charles Pignan, domestique, 58 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 11, Marguerite-Françoise Bouyer, 7 mois, rue Saint-Nicolas; — 13, Victor Aubin, sculpteur sur ivoire, célibataire, 26 ans, rue du Coteau-Charrier; — 14, Marie Chevalier, sans profession, 27 ans, épouse Alexandre Moumasson, caserne de la gendarmerie.

Décès survenu hors de Saumur.

Six octobre 1863, Nicolas Bougoin, journalier, 66 ans.

BULLETIN FINANCIER.

Malgré une nouvelle réduction simultanée du taux de l'escompte à Londres et à Paris, le marché français a continué à languir jusqu'à la liquidation. C'est encore la rente 3 0/0 qui a conservé le plus de fermeté, en se maintenant de 66-70 à 66-75, tandis

que la plupart des autres valeurs s'affaiblissent.

Le Crédit mobilier est lourd aux environs de 1140. Cet établissement souffre un peu de la défaveur qui a atteint dans ces derniers temps plusieurs des valeurs qu'il patronne, entre autres l'Emprunt mexicain, la Société immobilière et le Nord de l'Espagne.

Les autres Sociétés de crédit sont relativement assez fermes. La Société générale est recherchée de 637-40 à 640.

Les capitaux de placement se portent avec empressement sur les obligations du Crédit foncier; l'activité des demandes redouble sur ces titres, à cause du tirage du 22 mars; on trouve difficilement, en effet, un placement qui joigne, à une sécurité incontestable, l'attrait de lots industriels parmi lesquels il en est un de 100,000 francs.

Les chemins de fer français font en général une assez triste contenance, sauf le Nord, qui est bien tenu. Les chemins étrangers sont faibles aussi. Le

marché des obligations est bien suivi; signalons aux capitaux les nouvelles obligations de Seville-Cadix qui ne sont qu'à 238-75.

Parmi les valeurs en cours d'émission, nous croyons devoir appeler l'attention sur la Compagnie départementale d'éclairage et de chauffage par le gaz, qui se présente au public avec la concession, pour 45 et 50 ans, de l'éclairage des quatre villes de Saint-Brieuc, Vannes, Dinan et Fougères, et qui peut garantir à ses actionnaires, dès sa constitution,

l'intérêt fixe de 6 0/0. La moyenne du prix de vente, d'après ses traités, est de 45 c. au lieu de 17 c. à Paris. Ce prix rémunérateur sert de base à des calculs qui, à 5,000 becs de gaz pour les quatre villes à éclairer, assurent au capital social de 2 millions un revenu minimum de 17 0/0. La souscription est ouverte, jusqu'au 10 juin, chez MM. E. Martin et Cie, à Paris, rue Lafayette, 10. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etudes de M^e LAUMONIER et LE-ROUX, notaires à Saumur.

ADJUDICATION

SUR LICITATION,

Entre majeurs, avec admission d'étrangers.

Le jeudi 30 juin 1864, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e LAUMONIER et LEROUX, notaires, et en l'étude de M^e LAUMONIER, l'un d'eux,

À L'ADJUDICATION

D'UNE MAISON

Située à Saumur,

Formant l'angle de la rue du Temple et de la rue Traversière, dépendant de la succession de M^e veuve Du Bault.

On peut traiter à l'amiable avant le jour fixé pour l'adjudication.

S'adresser, pour visiter la maison, à M^e LAUMONIER; pour traiter et pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER et LEROUX. (263)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o UNE MAISON

Rue des Potiers, n^o 11,

2^o UN CLOS DE VIGNE,

Nommé le Clos-au-Loup, situé au Vau-Langlais, commune de Baugneux, d'une contenance de 88 ares.

S'adresser, pour traiter, à M. GORDARD, propriétaire, rue des Potiers, ou à M^e TOUCHALEAUME, notaire.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 11.

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n^o 138.

S'adresser, pour traiter, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (231)

Etude de M^e HAMELIN, notaire à Saint-Georges-le-Tourel.

A VENDRE

L'ANCIENNE

ÉGLISE DE COUTURES,

Le sol de ce bâtiment, et le terrain existant entre l'église et la route départementale numéro 14; le tout d'une superficie de 4 ares 10 centiares.

L'adjudication aura lieu en la Mairie de Coutures, le dimanche 12 juin prochain, à une heure après midi.

S'adresser, pour prendre communication du cahier des charges, en l'étude de M^e HAMELIN, où il est déposé.

A VENDRE

POUR CAUSE D'UN PROCHAIN DÉPART,

UNE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN,

Située place de Nantilly, vis-à-vis de l'église,

Composée: au rez-de-chaussée, d'un vestibule, salon, salle à manger, office, cuisine, et serre-bois, le tout de plein-pied.

L'escalier au fond du vestibule.

Au premier, trois chambres à feu, avec cabinets et antichambres; jolie mansarde et grenier régnant sur le tout.

Deux caves voutées sous la maison; dans la cour un hangar et les lieux d'aisances.

Deux entrées, une par la cour, l'autre par le jardin.

S'adresser à M^e veuve HERBAULT, qui occupe ladite maison. (214)

A VENDRE

La première Herbe de la prairie d'Offard.

S'adresser, sur les lieux, à M. TOUPELIN DE LA DOILÈRE. (261)

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1864,

GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Actuellement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, Rue du Puits-Neuf, 22.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

En totalité ou par parties,

UNE MAISON

AVEC REMISE,

Située place du Chemin-de-Fer.

PORTIONS DE MAISON

AVEC REMISE,

Sans communautés,

Situées Grande-Rue-Saint-Nicolas,

n^o 31.

S'adresser à M. BARRABANT, propriétaire. (212)

Un JEUNE HOMME sortant du service, dans la cavalerie, où il a été pendant plusieurs années ordonnance d'un officier, ainsi que l'attestent son livret et des certificats de bonne conduite, désire se placer comme valet de chambre ou cocher, professions qu'il avait autrefois exercées.

S'adresser chez M. EDOUARD, au Croissant, rue Daillé. (248)

Ancienne Maison BIÉMONT-MARQUIS.

Aug. CHAUDET,

SELLIER-CARROSSIER,

Successeur de M. FRESLON,

Rue Royale, à Saumur.

Voitures en tous genres, articles de chasse, d'écurie, de voyage.

Achat et échange de voitures neuves et d'occasion.

Maladie de la Vigne.

POUDRE ANTI-OÏDIQUE

De A. BAUDRIMONT et H. LE MAT.

Plus active que le soufre, n'exposant pas dans son emploi aux mêmes dangers, et revenant à moitié meilleur marché, elle agit par toutes les températures, fortifie la vigne et améliore la qualité du vin, auquel elle contribue à donner une saveur franche, pure et exempte de tout mauvais goût.

Les résultats en sont attestés par plus de 200 propriétaires de la Gironde, parmi lesquels S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux.

Agents à Saumur, pour tout le département, MM. SALOMON et BENARD, rue Beaurepaire. (162)

M. RIELLANT

CHIRURGIEN-DENTISTE.

A l'honneur de prévenir sa nouvelle clientèle et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il continue toujours les opérations du ressort de la chirurgie dentaire, et qu'il s'occupe des pièces et dentiers artificiels en tous genres, et de la pose de dents incorruptibles, à base de caoutchouc.

Saumur, qual de Limoges, 157.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 31 MAI.			BOURSE DU 1 ^{er} JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 70	» 10	» »	66 75	» 05	» »
4 1/2 pour cent 1852.	93 50	» 10	» »	93 50	» »	» »
Obligations du Trésor.	437 50	» »	» »	437 50	» »	» »
Banque de France.	3390 »	» »	» »	3390 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1250 »	» »	» »	1250 »	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1205 »	» »	15 »	1205 »	» »	» »
Crédit Agricole.	772 50	5 »	» »	785 »	» »	12 50
Crédit industriel.	775 »	» »	» »	765 »	» »	10 »
Crédit Mobilier.	1135 »	» »	1 25	1136 25	1 25	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	822 50	2 50	» »	822 50	» »	» »
Orléans (estampillé).	870 »	» »	5 »	867 50	» »	2 50
Orléans, nouveau.	782 50	» »	2 50	785 »	2 50	» »
Nord (actions anciennes).	985 »	» »	5 »	990 »	5 »	» »
Est.	462 50	» »	2 50	465 »	2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	873 75	» »	1 25	875 »	1 25	» »
Lyon nouveau.	870 »	» »	7 50	872 50	2 50	» »
Midi.	638 75	» »	6 25	642 50	3 75	» »
Ouest.	492 50	» »	5 »	505 »	12 50	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1585 »	» »	» »	1587 50	2 50	» »
Canal de Suez.	460 »	» »	» »	457 50	» »	2 50
Transatlantiques.	577 50	1 25	» »	582 50	5 »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	69 05	» »	» 15	69 65	» 60	» »
Autrichiens.	400 »	» »	» »	402 50	2 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	523 75	» »	1 25	522 50	8 75	» »
Victor-Emmanuel.	365 »	» »	» »	365 »	» »	» »
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	337 50	» »	1 25	338 75	1 25	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	635 »	» »	12 50	635 »	» »	» »
Saragosse.	565 »	» »	» »	566 25	1 25	» »
Séville-Xérés-Séville.	402 50	» »	» »	405 »	2 50	» »
Portugais.	302 50	» »	» »	302 50	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	305 »	» »	» »	305 »	» »	» »
Orléans.	297 50	» »	» »	297 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	296 25	» »	» »	295 »	» »	» »
Ouest.	298 75	» »	» »	293 75	» »	» »
Midi.	292 50	» »	» »	292 50	» »	» »
Est.	293 75	» »	» »	293 75	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal,

PRIX: 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

LIBRAIRIE DE DUTERTRE, 236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET; DU DICTIONNAIRE DES COMMUNES, PAR GIRAULT DE SAINT-FARGEAU; DE LA TENUE DES LIVRES SANS MAÎTRE, PAR DEPLANQUE, etc., etc.

Mise en vente de la deuxième édition de

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

PHILOSOPHIQUE ET PRATIQUE,

CONTENANT LA SOLUTION DE TOUTES LES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES;

OUVRAGE UNIQUE EN SON GENRE,

ET LE PLUS COMPLET QUI EXISTE;

Enrichi de cent mille exemples, formant le plus curieux recueil de pensées et d'anecdotes;

PAR LÉGER NOEL.

Cette Grammaire, composée dans un genre tout à fait nouveau afin d'en rendre l'étude agréable et facile, se distingue surtout par la précision, la clarté, la méthode. Elle offre la solution de toutes les difficultés restées jusqu'à ce jour à l'état de problème; et cette solution est toujours appuyée d'un nombre infini d'exemples choisis et intéressants, et de remarques critiques. Fruit de plus de quinze années d'études et de recherches, elle s'est placée, dès son apparition, au premier rang, et peut être regardée comme la seule véritablement complète.

Un fort vol. in-8^o de 1,000 pages; Prix: 10 fr. pour Paris; 11 fr. pour la France. (Franco).

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, et à Saumur, au bureau de l'ÉCHO SAUMUROIS.